

NOTE INSTITUTIONNELLE

Décembre 2024

Les produits phytosanitaires dans la filière fleur coupée

Une utilisation raisonnée, dans le respect de la santé et de la sécurité des professionnels et des consommateurs

A l'instar des autres produits liés aux filières agricoles (notamment alimentaires), la fleur coupée peut parfois être questionnée sur différents critères : provenance géographique, saisonnalité, modes de production et utilisation de produits phytosanitaires.

La filière du végétal tient à souligner son engagement de longue date à **préserver la santé et la sécurité** de ses professionnels et des consommateurs.

La filière confirme également son engagement à poursuivre ses **initiatives en matière de transition et RSE**, ces dernières constituant l'une des trois grandes ambitions du nouveau projet stratégique interprofessionnel à horizon 2030.

1. Chiffres-clés de la fleur coupée

Près de 80% des fleurs coupées vendues en France sont importées, principalement des Pays-Bas (82%), d'Italie (4%) et du Kenya (4%) (Source: % en valeur, Douanes françaises d'après TradeDataMonitor – élaboration FranceAgriMer, 2022). Les Pays-Bas représentant la principale plateforme logistique du secteur, les importations en provenance de ce pays ne sont pas nécessairement produites localement.

2. Production de végétaux et fleurs coupées

- 1. La filière respecte un cadre légal et réglementaire strict
- L'usage de produits phytosanitaires est une nécessité :
 - o Les producteurs utilisent ces produits par nécessité lorsque des problèmes phytosanitaires apparaissent sur les plantes et qu'il y a un risque pour la culture et donc pour la viabilité économique de l'entreprise et de ses emplois. L'utilisation est raisonnée, compte tenu du coût des produits et de leurs contraintes d'utilisation. Leur suppression sans alternatives conduirait à des impasses techniques.
- Les substances actives sont soumises à autorisations :



- o Chaque produit utilisable en production a fait au préalable l'objet d'une autorisation, revue tous les 10 ans maximum, d'abord à l'échelle UE (pour la substance active) puis à l'échelle nationale (pour chaque spécialité commerciale contenant la substance active).
- o Chaque spécialité commerciale est autorisée pour un type de culture, un type de parasite, de maladie ou d'adventices, une dose d'emploi et des conditions d'application. Ces indications figurent sur l'étiquette du produit.
- o En UE, la culture des végétaux à destination non-alimentaire n'est pas soumise au respect de LMR (limites maximales de résidus).
- Leur utilisation en production est soumise à des contraintes et contrôles :
 - o Les producteurs français de fleurs coupées utilisent des produits homologués par les pouvoirs publics.
 - o L'utilisation de ces produits est fortement encadrée :
 - L'utilisation obligatoire d'équipement de protection individuel.
 - L'utilisation de matériel d'application adapté et limitant la dérive des produits.
 - Le prérequis à l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires : un certiphyto à jour.
 - L'enregistrement des traitements réalisés.
 - L'utilisation des seuls produits autorisés dans le respect des règles en vigueur (doses, condition d'application, délais de réentrées, cultures et ravageurs cibles...).
 - o Le suivi de ces conditions d'utilisation par les producteurs est contrôlé chaque année par les services de l'Etat.
 - 2. La filière investit dans la recherche et l'innovation pour le développement d'alternatives
- Depuis 30 ans, 1/3 de l'activité de l'Institut technique de la filière (ASTREDHOR) est dédié à la recherche de solutions alternatives aux produits phytosanitaires de synthèse. Par exemple :
 - o **Utilisation d'auxiliaires** comme substituts de produits chimiques contre les ravageurs (pucerons, chenilles, acariens, aleurodes, thrips...).
 - o **Lutte physique** par aspiration ou par balayage des cultures, et attraction des ravageurs sur des bandes engluées.
- L'Institut est engagé dans **des programmes**, appuyés financièrement par les pouvoirs publics et l'Interprofession VALHOR. Par exemple :
 - o PARSADA¹ : l'Institut a notamment été sélectionné dans le cadre du PARSADA (2025-2029, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt) pour développer des solutions à la gestion du thrips, principal ravageur en production de fleurs coupées.
 - o Plan Ecophyto 2030 : renouvellement des programmes DEPHY FERME pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en cultures sous abris (serres) dont la fleur coupée.
 - 3. La filière développe des démarches, labels et certifications volontaires

¹ Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures



Plante Bleue²:

- o Label national de référence des horticulteurs et pépiniéristes français engagés dans une démarche de production respectueuse de l'environnement. Plante Bleue garantit que les végétaux ont été produits de manière écoresponsable et **économe en intrants**.
- o Le Niveau « Plante Bleue 3 » prévoit notamment **l'interdiction des produits phytosanitaires CMR1**, et la mise en place de **la lutte biologique intégrée** en culture horssol (100% en serre ou sous tunnel, c'est-à-dire en milieu confiné).
- o L'engagement des 10% des producteurs certifiés « Plante Bleue 3 » permet de **couvrir près de 50% des surfaces** de production française avec ce cahier des charges. Le Niveau « Plante Bleue 3 » donne accès à la certification nationale « HVE Haute Valeur Environnementale ».
- o La filière travaille actuellement au développement d'un outil obligatoire de collecte de données permettant notamment de suivre l'évolution des utilisations de produits phytosanitaires.
- Agriculture biologique : utilisation exclue des produits phytosanitaires de synthèse.
 - 4. La filière vise 90% de plantes produites et commercialisées de manière durable d'ici 2025
- En 2023, VALHOR a adhéré au consortium international "FSI Floriculture Sustainability Initiative³ " et a souscrit à l'engagement FSI 2025 visant à atteindre **l'objectif de 90% de plantes produites** et commercialisées de manière durable d'ici 2025.

3. Commercialisation de végétaux et fleurs coupées

- 1. La filière promeut les bonnes pratiques pour limiter l'exposition des professionnels
- Les organisations professionnelles veillent à la promotion et au respect des bonnes pratiques de sécurité et de santé au travail, visant notamment à limiter l'exposition des professionnels aux produits phytosanitaires (port d'équipement, gants, tabliers, ...).
- Par ailleurs, plusieurs études existent portant sur la présence de pesticides au niveau des fleurs coupées, ainsi que sur le lien entre une exposition des professionnels à ces produits et le développement de certaines maladies. Les conclusions de ces différentes études ne sont pas concordantes et il convient d'interpréter ces résultats avec une grande précaution. Si une étude belge⁴ semble établir un lien, il convient de relever qu'analyse de l'Institut allemand BfR⁵ (l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques) conclut que, sur la base des données disponibles, « les fleurs coupées, telles que celles commercialisées en Allemagne, ne devraient pas présenter de

² www.certificationsduvegetal.org

³ www.fsi2025.com

⁴ "Pesticide Residues on Three Cut Flower Species and Potential Exposure of Florists in Belgium", K.Toumi, C. Vleminckx, J. Van Loco, B. Schiffers, septembre 2016.

 $^{^{5}}$ "Assessment of health risks from pesticide residues on cut flowers », BfR, avril 2021.



risque pour la santé des clients. Il en va de même pour les fleuristes qui manipulent des fleurs coupées, à condition que les normes d'hygiène et de santé au travail recommandées soient respectées ».

2. La filière s'engage en matière de traçabilité des fleurs coupées

- La fleur française et la fleur importée sont complémentaires.
- Les pays exportateurs (hors UE) sont par exemple le Kenya, l'Ethiopie, l'Equateur, la Colombie.
- Le recours aux fleurs d'importation est nécessaire pour disposer d'une offre répondant à la demande des consommateurs. Si l'intérêt pour une fleur locale, de saison, produite de manière responsable est croissant, le facteur prix reste le premier critère des consommateurs.
- Les organisations professionnelles (fleuristes, grossistes en plantes et fleurs) invitent à mettre en place **un affichage du pays d'origine des fleurs** sur les factures ainsi que des solutions d'affichages en boutique pour les fleuristes⁶.
- En parallèle, l'Interprofession a lancé une réflexion entre les parties prenantes de la filière pour relancer la production française⁷.

3. La filière promeut le recours à des importations responsables

- Les organisations nationales (fleuristerie, grossistes en plantes et fleurs) invitent les professionnels à privilégier des approvisionnements en provenance de fermes floricoles certifiées et labellisées⁵.
- Certains pays exportateurs (hors UE) ont développé des **standards de qualité et de durabilité. Par exemple** :
 - Le Kenya Flower Council (KFC), syndicat rassemblant 80% des producteurs de roses, a mis en place le FOSS - Flowers and Ornamentals Sustainability Standard, un indicateur de durabilité. 80% des fleurs exportées du Kenya vers les plateformes hollandaises sont certifiées par la certification locale ou par MPS (certification hollandaise).
 - o La Colombie a développé la certification « FSF Florverde Sustainable Flowers » labellisant les producteurs et entreprises les plus vertueux, notamment sur le contrôle et la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Certaines **organisations non-gouvernementales** ont également développé des cahiers des charges spécifiques pour la fleur coupée (exemple : Max Havelaar).
- Lancé en 2013, le consortium international FSI Floriculture Sustainability Initiative repose sur un panier de normes prenant notamment en compte les normes internationales telles que MPS-GAP (récompensant les bonnes pratiques agricoles), MPS-ABC (certification basée sur l'empreinte environnementale), MPS-SQ (certification basée sur des critères sociaux) ainsi que des normes mises en place à l'échelon national dans différents pays.

⁶ Livre Blanc « La traçabilité de la fleur coupée - Une filière engagée, des consommateurs informés", UNF -Union Nationale des Fleuristes, 2023.

⁷ Il s'agit de l'une des ambitions du projet stratégique interprofessionnel à horizon 2030. VALHOR a également contribué à l'organisation de la « Journée Fleurs coupées françaises » au Salon Du Végétal, Angers, 11/09/2024.



4. La filière s'engage à lancer une étude technique volontaire

- La filière s'engage par ailleurs à lancer une étude technique volontaire, qualitative et quantitative, visant à évaluer la présence de résidus de certains produits phytosanitaires sur les végétaux vendus :
 - o Il s'agit d'une étude volontaire et proactive, allant au-delà du cadre réglementaire actuel.
 - o Cette étude, menée **sur une période d'un an** pour respecter la saisonnalité des produits, sera réalisée par un tiers indépendant et permettra au secteur, à ses représentants et aux pouvoirs publics de bénéficier d'un état des lieux objectif sur la possible présence de résidus de certains produits phytosanitaires sur les produits de l'horticulture, lors des principales étapes de leur commercialisation.
 - Les principales fédérations professionnelles membres de VALHOR, qui sont concernées par ces produits et leur commercialisation, sont engagées dans cette étude. Elle vise à être la plus représentative possible, afin d'en tirer de possibles recommandations et adaptations d'usages.

<u>A propos de VALHOR</u>:

VALHOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 45 885 entreprises spécialisées et 202 440 professionnels réalisant 15,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (VERDIR, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, JAdF, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (Unep, FFP).

Suivez toute l'actualité de la filière du végétal sur www.valhor.fr